

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc) Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190718-2019CS36-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 CS 36** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: SEDEL - ADHESION FORCALQUIER AU TITRE DE LA CONVENTION VILLE/EPCI

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

Etaient présents:

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

Messieurs Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON Messieurs Pierre POURCIN à André BOUFFIER Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

Etaient excusés:

Mesdames Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL Messieurs Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment son objectif B.2.11 « Conforter des pratiques naissantes d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables » ;

Vu la délibération du 3 février 2009 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon lançant la mise en œuvre du Programme SEDEL ;

Vu la délibération CS 2012-47 du 5 juin 2012 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la poursuite du programme SEDEL en 2013;

Vu la délibération 2016-BS-44 du 30 juin 2016 2012 du bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant la poursuite du programme SEDEL en 2016 ;

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖬 • www.parcduluberon.fr



Alpilles, Ardennes, Armoríque, Avesnois, Ballons des Vosges, Baronnies Provençales, Boucles de la Seine Normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corse, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Colfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Colentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin Français, Volcans d'Auverone, Vosges du Nord

Envoyé en préfecture le 31/07/2019 Reçu en préfecture le 31/07/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190718-2019CS36-DE

Vu la délibération 2019-CS-28 du 28 mars 2019 du comité syndical du Parc naturel régional du Luberon approuvant l'évolution du programme SEDEL en 2019 ;

Considérant la sollicitation de la commune de Forcalquier d'adhérer au SEDEL énergie au titre de la convention « ville/EPCI » étant donnés les moyens techniques dédiés à l'énergie en interne ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- VALIDE l'utilisation de la convention « ville/EPCI » pour la commune de Forcalquier
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,

Dominique SANTONI